

Envie de te
jeter à l'eau ?

Rejoins le club !

Un sport complet,
accessible à tous,
et utile au quotidien !

*Ambiance
familiale !*



Informations au
06.77.18.19.97

www.nautic-club-questembert.com



Groupe d'Entraînement Saison 2026/2027



Perfectionnement

Perfectionnement Ado

1 séance par semaine (samedi)

Pour les ados nageant 2 nages (25 mètres).

Perfectionnement de ces deux nages et apprentissage des deux autres nages.

Perfectionnement Adulte

2 séances par semaine (mercredi et samedi)

Pour les adultes nageant 2 nages (25 mètres).

Perfectionnement dans ces deux nages et apprentissage des deux autres nages.

Compétition

Novice

2 séances par semaine (lundi et vendredi)

Pour les jeunes nageant 3 nages (25 mètres)

Perfectionnement dans ces trois nages et apprentissage du papillon.

Possibilité d'intégrer le groupe compétition en cours d'année en fonction du niveau.

Compétiteur niveau 1 (jeunes et juniors)

2 à 3 séances par semaine (lundi, vendredi et samedi)

Pour les nageurs nageant 3 nages au minimum.

2 entraînements obligatoires minimum avec participation aux compétitions.

Compétiteurs niveau 2 (jeunes, juniors et seniors)

2 à 4 séances par semaine (lundi, mercredi, vendredi et samedi)

Pour les nageurs nageant les 4 nages

2 entraînements obligatoires minimum avec participation aux compétitions.

Master (adultes >25 ans)

2 à 4 séances par semaine (lundi, mercredi, vendredi et samedi)

Pour les adultes maîtrisant les 4 nages

2 entraînements obligatoires minimum avec participation à une compétition minimum par an.



Fiche d'Inscription Saison 2026/2027

Nom			
Prénom		Genre	☐ Féminin ☐ Masculin
Date de Naissance		Lieu	
Adresse			
Code postal		Ville	
E.mail			
Sécurité sociale		Mutuelle	
Nom et adresse Assurance RC			
Tel 1		Tel 2	

Perfectionnement ou compétition ? ☐ ☐

Le groupe d'entraînement sera communiqué par l'entraîneur à l'issue des tests réalisés en début de saison.

Adhésion au Club

L'adhésion au club ne sera définitive qu'après la remise complète du dossier.

Notez que pour des raisons légales et de sécurité, les nageurs devront remettre leur dossier complet pour le premier entraînement. Une tolérance est acceptée pour les certificats médicaux jusqu'au 1^{er} octobre.

L'adhésion au club comprend :

- ☐ la fiche d'inscription complétée et signée
- ☐ une photo d'identité (1^{ère} inscription)
- ☐ la charte signée
- ☐ la fiche de décharge complétée et signée (pour les mineurs)
- ☐ pour les adultes : certificat médical ou attestation de réponse négative à toutes les questions du questionnaire de santé « QS-SPORT » .
Pour les mineurs : attestation de réponse négative à toutes les questions du questionnaire de santé « QS-SPORT ».
- ☐ la fiche licence FFN complétée et signée
- ☐ le règlement de la cotisation
- ☐ un chèque de caution de 5€ pour la carte d'entrée
- ☐ un chèque de caution de 50€ pour la participation bénévole (compétition, accueil, etc.).

Cotisations

❶•Groupes Compétitions 222€/an (dont 57€ de licence FFN).

❷•Groupes Perfectionnement 182€/an (dont 32€ licence FFN)

Une réduction de 10€ est accordée par adhérent(e) supplémentaire au sein d'une **même famille** (parents, enfants, frères, sœurs).

Modes de règlement

- Soit en 1 chèque (encaissement en octobre 2026)
- Soit en 3 chèques (à remettre avec l'inscription et encaissés en octobre 2026, février et mai 2027)
- Bons CAF AZUR.
- Chèques vacances (dûment complétés !)
- Coupons sport.
- Pass'sport.

Assemblée générale

Une assemblée est organisée tous les ans. Elle aura lieu cette année **le vendredi 25 septembre à 19h30**. Elle se conclura par un pot de l'amitié.

C'est un moment de rencontres et d'échanges où la présence de tous est obligatoire.

Une présentation des objectifs de l'année et une information sur l'organisation des entraînements et des compétitions seront également faites.

Contacts du Club

Pour toute information vous pouvez contacter le bureau du Club :

Président	Secrétariat	Trésorier
Armelle JAMARD president.ncq@gmail.com	Cyril LELONG secretariat.nauticclub@gmail.com	Stéphanie MARTIN tresorerie.ncq@gmail.com
Vie du club et calendrier et résultats des compétitions		
https://www.nautic-club-questembert.com/		

Pour mieux connaître les dates des futures compétitions, voir les résultats et les photos des compétitions précédentes <https://www.nautic-club-questembert.com/>

Vous trouverez toutes les informations sur les compétitions de la FFN :

- comité Régional <http://bretagne.ffnatation.fr/> (Book régional)
- comité Départemental 56 <http://morbihan.ffnatation.fr/> (Book Morbihan)
- suivre en direct les compétitions sur <http://ffn.live.fr>



Charte du Nautic Club de Questembert Saison 2026/2027

Le NCQ est un club sportif qui a pour objet la pratique de la natation, y compris en compétition. L'association fonctionne grâce à un Conseil d'Administration, qui est composé d'adhérents bénévoles élus en assemblée générale. Ce sont des nageurs adultes, parents de jeunes nageurs et sympathisants qui s'investissent pour le club, au bénéfice de tous.

Cette charte constitue le règlement intérieur du NCQ. Elle est diffusée à tous les adhérents. Tout adhérent du NCQ (parents en sus pour les mineurs) est censé en avoir connaissance et par sa signature, y adhérer et la respecter.

Entraînements

Les nageurs, bénévoles et responsables légaux s'engagent à :

1. Respecter les obligations légales :

- avoir remis son dossier complet (dossier club ET dossier FFN) et acquitté sa cotisation avant le premier entraînement.
- avoir réussi son test de niveau fixé par la communauté de communes : nager la brasse coulée et le dos crawlé et réaliser 12,5m de crawl avec respiration placée tête à plat (1x2 ou 3 mouvements).
- avoir signé la charte du NCQ
- se conformer au règlement intérieur de la piscine Beau-Soleil (pas de chaussures au bord du bassin, ne pas courir, bonnet obligatoire, respecter les locaux et le matériel, etc.)
- **n'utiliser que les vestiaires autorisés et séparés** (garçons/filles – mineurs/adultes).
Ne jamais pénétrer dans un vestiaire pour lequel on n'est pas autorisé (garçons/filles – mineurs/adultes)
- laisser les vestiaires propres, se changer rapidement et dans le calme,
- pour la protection des mineurs, **tous les adultes bénévoles ou adhérents s'engagent à remplir la déclaration d'honorabilité.**

L'entraîneur est autorisé à interdire le bassin à tout nageur(se) n'étant pas en conformité avec ces points (notamment pour des raisons d'assurance).

2. L'assiduité aux entraînements étant un gage de réussite et d'homogénéité des groupes, les nageurs s'engagent à :

- respecter les groupes d'entraînement (**il ne sera pas possible de choisir de créneaux d'entraînement en fonction de convenances personnelles**),
- respecter les entraîneurs et de manière générale les bénévoles qui encadrent,
- suivre les entraînements de façon régulière, respecter les horaires (**l'entraîneur ou un**

membre du bureau peut retirer un nageur d'un créneau si nécessaire),

- respecter les autres nageurs et leurs possessions,
- ne pas traîner ou chahuter dans les douches,
- ne pas apporter d'objets de valeur, En cas de vol, perte ou dégradation d'effets personnels, la responsabilité du NCQ ne pourrait être engagée. Si un nageur trouve un effet oublié dans les vestiaires, il est prié de le ramener au bureau du NCQ ou aux entraîneurs.

3. Les responsables légaux de mineurs s'engagent à :

- venir déposer leur(s) enfant(s) 10mn avant le début de l'entraînement et vérifier leur prise en charge par un adulte avant de repartir.
- venir chercher leur(s) enfant(s) immédiatement après l'entraînement. S'ils ont remis une décharge de responsabilité signée autorisant l'enfant mineur à venir et repartir seul, la responsabilité du club ne peut être engagée.
- la communauté de commune exige la présence d'un bénévole pour l'accueil des mineurs et vérifier leur prise en charge par leurs représentants légaux à l'issue de l'entraînement (sauf autorisation parentale de retour seul). L'inscription des représentants légaux à au minimum 1 permanence par mois est obligatoire. Un calendrier sera proposé en début d'année.

Une carte d'entrée « Piscine Beau-Soleil » sera délivrée en début de saison, elle devra être restituée en parfait état lors du dernier entraînement, le cas échéant, le nageur perdra sa caution et devra en financer une nouvelle (5€).

Cadre de vie

Chaque nageur s'engage à :

- Respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition
- Préserver la propreté du site (tout déchet doit être déposé dans une poubelle appropriée)
- Pénétrer dans les locaux de la piscine depuis la porte « collectifs ».
- Respecter les règles sanitaires en vigueur (Covid-19, etc.)
- Déposer ses chaussures dans les casiers mis à disposition à l'entrée (casier rouge pour les garçons, vert pour les filles)
- N'utiliser que les vestiaires collectifs spécifiés sur l'affiche à l'entrée des « collectifs »
- Passer obligatoirement par les sanitaires, douches et pédiluves

Pour toute dégradation, un remboursement sera demandé au nageur ou à son responsable légal. Sur le bord du bassin seul l'encadrement est habilité à faire respecter la discipline.

Les dirigeants se réservent le droit de sanctionner tout manque de respect, toute agression verbale ou physique envers un nageur, un bénévole, un entraîneur ou un officiel. Aucun manquement ne sera toléré.

Tout débordement pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'adhérent, sans aucune contrepartie.

Toute infraction à ce règlement sera signalée au président qui statuera en accord avec le bureau.

Compétitions

Programme

Le planning des compétitions sera communiqué en début de saison lorsque le programme fédéral sera établi. Des modifications et des précisions seront adressées au fur et à mesure de la saison. La participation de tous les nageurs des groupes « compétition » aux Interclubs (novembre) est obligatoire.

Préparation

- Le responsable du groupe adresse un e-mail aux nageurs sélectionnés pour les informer de leur sélection.
- Les responsables légaux s'engagent à répondre dans le délai demandé au responsable du groupe. Notez qu'une réponse orale de la part du nageur n'est pas suffisante.
- Le nageur ne sera pas inscrit si aucune réponse écrite n'a été donnée ou si la réponse est tardive.
- Le club prend en charge les inscriptions aux compétitions retenues.

Convocation

Les nageurs sont tous convoqués sur le lieu de la compétition à la même heure quelque soient leurs horaires de nage. **La présence de tous les nageurs est obligatoire aux échauffements. En cas de retard, le nageur s'engage à prévenir le coach avant le début de la compétition.**

Contrat

- Maladie
Si un nageur est inscrit à une compétition et qu'il ne s'y présente pas, il devra impérativement fournir un certificat médical sous 24heures. Le cas échéant, le club vous demandera un remboursement des engagements facturés ainsi que les éventuelles pénalités financières exigées par les comités.
- Engagement
Si un nageur est inscrit à une nage par l'entraîneur, il doit obligatoirement participer à l'épreuve, sinon le club demandera au nageur ou aux responsables légaux le remboursement de l'engagement facturé et la pénalité financière exigée par le comité.

Déplacements

- Les responsables légaux s'organisent pour le déplacement.
- Pour les compétitions régionales, les frais d'hôtel sont pris en charge par le club pour les nageurs et l'adulte accompagnateur qui chronomètre lors de la compétition.
- Les repas sont à la charge des familles.

Implication des responsables légaux et adultes adhérents

- Une compétition ne peut se dérouler sans la présence d'officiels. Chaque club doit présenter un chronométreur dès lors que 3 nageurs participent à la compétition. Il sera donc demandé, si besoin, la participation des parents au chronométrage.
Des formations sont organisées par le comité 56, vous en serez informés tout au long de l'année. La présence de parents chronométreurs est importante car la fédération sanctionne financièrement les clubs défaillants.
- Le club organise 2 ou 3 compétitions dans l'année à Questembert. C'est un moment fort car il accueille les autres clubs du département et les officiels de la fédération. Notre club se doit de bien organiser ce moment sportif et notre image en dépend. Une participation maximale des membres du club est vivement souhaitée (vous serez informés par e-mail).

Conseil d'administration

L'implication des responsables légaux et des nageurs adultes est fondamentale au fonctionnement du club. La participation au conseil d'administration leur permet de participer aux décisions d'orientation du club.

Le tarif de l'adhésion au Nautic Club n'est possible que grâce à l'implication de bénévoles tout au long de l'année. Pour son bon fonctionnement, son développement et le bien-être et la sécurité de tous, il est fondamental que chaque famille s'investisse au cours de l'année.

L'adhérent,

Nom Prénom ,

Certifie avoir lu la charte du Nautic Club de Questembert et s'engage à la respecter,

À , Le

Signature de l'adhérent

Signature du représentant légal

Pour les nageurs mineurs

①-Autorisation Parentale

Nous soussignés, Mr et Mme [] (parents ou autre titulaire de
l'autorité légale, demeurant à []
Responsable de l'enfant []

- **autorisons** le responsable habilité du NAUTIC CLUB de QUESTEMBERT à prendre toutes les mesures nécessaires et urgentes en cas d'accident ou de toute autre situation de même nature dont serait victime notre enfant pendant les activités du club, notamment son transfert dans un établissement hospitalier (lequel : []) pour tous les actes médicaux appropriés.
- **autorisons** la prise de photographies de notre enfant lors des entraînement ou des compétitions pour illustrer d'éventuels articles de presse ou de communication.
- **autorisons** notre enfant à pratiquer la natation, à participer aux compétitions de son niveau pour la saison sportive 2026/2027.

Fait à [] Le [] Signature

②-Autorisation de rentrer seul ou en co-voiturage vers le domicile

Nous soussignés, Mr et Mme [] (parents ou autre titulaire de
l'autorité légale, demeurant à []
Responsable de l'enfant []

- **autorisons** notre enfant, lorsqu'il participe aux entraînements du club, à effectuer seuls ou en co-voiturage les trajets d'aller et de retour entre notre domicile mentionné ci-dessus et la piscine Beau soleil de Questembert.
- **déclarons** avoir pris connaissance du fait qu'alors, la responsabilité du NAUTIC CLUB de QUESTEMBERT et de l'encadrement ne pourra pas être engagée en cas d'accident survenu au cours desdits trajets.

Refus d'autorisation de rentrer seul ou en co-voiturage vers le domicile

Nous soussignés, Mr et Mme [] (parents ou autre titulaire de
l'autorité légale, demeurant à []
Responsable de l'enfant []

- **N'autorisons pas** notre enfant à effectuer seul ou en co-voiturage les trajets d'aller et de retour entre notre domicile mentionné ci-dessus et la piscine Beau soleil de Questembert.
- **En conséquence**, nous nous engageons à assurer nous-mêmes l'encadrement dudit mineur à ces occasions. Si exceptionnellement une modification de cette situation devait intervenir, je m'engage à faire parvenir antérieurement un écrit à l'encadrement faisant état de cette modification temporaire.

Rayez le paragraphe « autorisation de rentrer... » ou « refus d'autorisation de rentrer... » selon votre situation et compléter le paragraphe restant

Fait à [] Le [] Signature